



# Fiche affectation stagiaires 2nd degré 2016/2017

## Fiche syndicale de suivi

Note de service 2016-064 du 7 avril 2016,  
publiée au BO du 14 avril 2016 (à lire absolument !!!!)

[unsen.elus@ferc.cgt.fr](mailto:unsen.elus@ferc.cgt.fr) [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Nom, prénom : .....

Discipline : .....

Type de concours : .....

Adresse personnelle : .....

Mèl : .....

Téléphone : .....

Situation familiale au 1er juillet 2016 :

(situation maritale, nombre d'enfants de moins de 20 ans ou à naître, situation professionnelle du conjoint...)

.....

.....

.....

.....

.....

Saisie des vœux sur SIAL	Du 2 mai au 10 juin 2016 midi heure de Paris
Date limite de transmission des pièces sur qualité, changement de discipline, états de service, demande de mutation conjointe, choix du privé	Le 17 juin 2016
Date limite de mariage ou PACS	Le 30 juin 2016
Publication des résultats	A partir du 30 juin 2016
Révision d'affectation	Au moment de la publication des résultats
Date limite de transmission des pièces pour rapprochement de conjoint, affectations conjointes, DOM, inscription en M2	Au moment de la publication des résultats
Phase intra-académique	Juillet-Août, calendrier selon les académies
Installation	Accueil des stagiaires dernière semaine d'août puis pré-rentree le 31 août 2016

Situation professionnelle et administrative en 2015/2016 :

.....

.....

.....

Coordonnées du service ministériel :

DGRH

Bureau des affectations et des mutations des personnels du 2nd degré (DGRH/B2-2)  
72 rue Régnault 75243 Paris cedex 13  
01 55 55 54 54

Pour toute correspondance, mentionner « Gestion des stagiaires », la discipline, la raison de la correspondance et joindre une copie de la fiche de synthèse SIAL..



**Option d'affectation saisie SIAL :**

Affectation comme fonctionnaire stagiaire

Report de stage (motif : .....)

Affectation comme PRAG ou PRCE / Affectation comme doctorant contractuel ou ATER

Maintien dans l'enseignement privé

Affectation en classe prépa / Détachement en qualité de stagiaire

Affectation en centre de formation pour COP

Affectation dans une COM

**Vœux (dans l'ordre) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Éléments de barème :**

Travailleur handicap ou BOE	1000 points	Sur le premier vœu, pièces justificatives à transmettre avant le 17 juin 2016 à la DGRH B2-2.
Rapprochement de conjoints	150 points	Sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint, ainsi que sur les académies limitrophes.
Enfant(s) à charge (dans le cadre du rapprochement de conjoints)	75 points	Par enfant à charge de moins de 20 ans au 1er septembre 2016, sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint, ainsi que sur les académies limitrophes.
Rapprochement de la résidence de l'enfant	140 points (forfaitaires)	Situations de garde alternée ou conjointe. Sur le premier vœu correspondant à l'académie dans laquelle réside l'enfant, ainsi que sur les académies limitrophes.
Rang de classement au concours	150 points 135 points 120 points 105 points 90 points 75 points 60 points 45 points 30 points 15 points 0 point	1er décile 2ème décile 3ème décile 4ème décile 5ème décile 6ème décile 7ème décile 8ème décile 9ème décile 10ème décile Liste complémentaire Sur tous vœux.
Académie de M1	60 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie où se situe l'université dans laquelle les lauréats sont inscrits en M1 en 2015/2016.
Lauréats de l'agrégation	100 points	Sur tous les vœux.
Lauréats des concours de la session 2016, ex titulaires de la FPE, FPT ou FPH au moment de l'inscription au concours	200 points	Sur le premier vœu correspondant à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la Fonction publique.
Lauréats des concours 2016 justifiant de services comme non-titulaires (sauf CFA/GRETA)	200 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie d'exercice d'au moins un an ETP sur les 2 dernières années comme contractuel, MAGE, AED ou AESH.
Ex-EAP	200 points	Sur le premier vœu correspondant à l'académie d'exercice de 2 années d'EAP.